selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 01.07.2015

Permanganate de potassium, qualité ACS

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et le fournisseur du produit et de l'entreprise

Nom du produit: Permanganate de potassium, qualité ACS

Fabricant / fournisseur Numéro d'article: NCPP1000-K

Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation: Laboratoire

Détails du fabricant:

AquaPhoenix Scientific 860 Gitts Run Road, Hanover, PA 17331 (717) 632-1291

Détails du fournisseur:

Nashville Chemical 7001 Westbelt Drive, Nashville, TN 37209 (615) 350-7070

Numéro de téléphone de secours:

Numéro de téléphone d'urgence : (800) 255-3924

SECTION 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange:



Oxydant

Solides oxydants, catégorie 2



Irritant

Toxicité aiguë (orale, dermique, inhalation), Catégorie 4



Nocif pour l'environnement

Dangers chroniques pour l'environnement aquatique, Catégorie 1 Acute hazards to the aquatic environment. Catégorie 1

Ox. Sol. 2 H272.

Acute Tox. 4 * H302.

Aquatic Acute 1 H400.

Aquatic Chronic 1 H410.

Dangers non classés par ailleurs - Poussières combustibles.

Mentions d'avertissement : Danger

Mentions additionnelles de danger:

Peut aggraver un incendie; oxydant.

Nocif en cas d'ingestion.

Très toxique pour la vie aquatique.

Très toxique pour la vie aquatique avec des effets de longue durée.

Déclaration de mise en garde:

Si une consultation médicale est nécessaire, montrer le contenant du produit ou l'étiquette au médecin. Garder hors de la portée des enfants.

Lire l'étiquette avant l'utilisation.

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 01.07.2015

Permanganate de potassium, qualité ACS

Garder à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

Prendre toutes les précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles.

Se laver soigneusement après toute manipulation du produit.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Éviter de libérer dans l'environnement.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/et une protection du visage.

Utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé.

Rincer la bouche.

Recueillir le produit répandu.

EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

En cas d'incendie : Utilisation pour extinction.

Entreposer dans un endroit sec.

Éliminer les contenus récipients adéquatement.

Autre classification non SGH:

Aucun(e)

SECTION 3: Composition/Informations relatives aux ingrédients

Ingrédients:

Ingrédients:				
CAS 7722-64-7	Permanganate de potassium		100 %	
Pourcentages par poids				

SECTION 4: Mesures de premiers soins

Description des mesures de premier secours

Après l'inhalation:

Déplacer la personne incommodée, à l'air frais. Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable. Consulter un médecin si l'inconfort ou l'irritation persiste. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. Administrer de la respiration artificielle, si nécessaire.

Après contact avec la peau :

Laver la zone avec au savon et à l'eau. Rincer la peau exposé doucement avec de l'eau pendant au moins 15 à 20 minutes. Consulter un médecin si l'inconfort ou l'irritation persiste.

Après contact avec les yeux :

Protéger l'□il non exposé. Retirer les lentilles de contact si possible, pendant le rinçage. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin.

Après ingestion :

Rincer abondamment la bouche. Ne PAS faire vomir. Diluer avec de l'eau ou du lait. Consulter immédiatement un médecin.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés:

Irritation. Nausée. Mal de tête. Des difficultés respiratoires. Irritation/brûlures, toutes les voies d'entrée.

Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis:

Si un médecin est consulté, lui montrer la FDS du produit.

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 01.07.2015

Permanganate de potassium, qualité ACS

SECTION 5: Mesures à prendre pour lutter contre le feu

Agent d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

En environnement de laboratoire, suivre les procédures de suppression des incendies de laboratoire. Utiliser les agents extincteurs appropriés pour les matières combustibles adjacentes ou pour les sources d'allumage. Faire boire de grandes quantités d'eau.

Agents d'extinction non appropriés:

Substances chimiques sèches, dioxyde de carbone, halon ou mousses.

Dangers spéciaux dus à la substance ou au mélange:

Le contact avec d'autres substances est susceptible de provoquer un incendie. Certains oxydants peuvent réagir de façon explosive avec les hydrocarbures. Les conteneurs peuvent exploser quand ils chauffent. Les eaux de ruissellement peuvent causer des dommages à l'environnement. Les produits de combustion peuvent inclure des oxydes de carbone ou autres vapeurs toxiques. Éviter de produire de la poussière ; la poussière fine dispersée dans l'air à des concentrations suffisantes et en présence d'une source d'inflammation constitue un risque potentiel d'explosion de poussières. Oxygène, oxydes de potassium et de manganèse.

Conseil pour pompiers:

Équipement de protection:

Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH.

Informations supplémentaires (précautions):

Écarter du feu les contenants de produits ou les arroser d'un jet d'eau pour les garder au frais comme mesure de protection, lorsque possible. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et un équipement résistant aux explosions.

SECTION 6: Mesures en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence:

Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Contenir les matières déversées en aménageant des digues ou à l'aide d'un absorbant inerte. Transférer dans un récipient d'élimination ou recyclé. Porter l'équipement de protection. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et un équipement résistant aux explosions. Use respiratory protective device against the effects of fumes/dust/aerosol. Assurer une ventilation adéquate. Éloigner des sources d'allumage. Protéger de la chaleur. Arrêter le déversement, si possible.

Précautions environnementales:

Prévenir l'écoulement dans les canaux, les égouts et autres cours d'eau. Recueillir la terre contaminée pour la caractérisation selon la Section 13.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Toujours appliquer les réglementations locales. Absorber avec des matériaux appropriés et éliminer avec les déchets. En environnement de laboratoire, suivre les procédures du Plan hygiène en milieu chimique. Placer dans des contenants correctement étiquetés pour récupération ou élimination. Si nécessaire avoir recours à du personnel formé à un entrepreneur. Les dépôts de poussière ne doivent pas s'accumuler sur les surfaces, car ceux-ci peuvent former un mélange explosible s'ils sont libérées dans l'atmosphère en concentration suffisante. Éviter la dispersion de poussière dans l'air. Recueillir les solides sous forme de poudre à l'aide d'un aspirateur avec filtre HEPA. En petite quantité, peut être évacué avec de grandes quantités d'eau.

Référence à d'autres sections: Aucun(e)

SECTION 7: Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains après la manipulation. Éliminer les matières contaminées. Minimiser la génération et l'accumulation de poussière. Un ménage de routine devrait être institué afin que les poussières ne s'accumulent pas sur les surfaces. Des poudres sèches peuvent

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 01.07.2015

Permanganate de potassium, qualité ACS

créer des charges d'électricité statique lorsqu'elles sont soumises à la friction de transfert et aux opérations de mélange. Suivre les procédures d'hygiène lors de la manipulation de matières chimiques. Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques. Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé.

Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:

Protéger contre le gel et les dommages matériels. Assurer la ventilation des réservoirs. Éviter l'entreposage près de la chaleur extrême, des sources d'allumage ou des flammes ouvertes. Entreposer loin d'aliments. Entreposer dans un endroit éloigné d'agents comburants. Store in cool, dry conditions in well sealed containers. Entreposer avec des risques similaires.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle





Paramètres de contrôle: , , OSHA LEP MPT (poussière totale) 15 mg/m³ (50 mppcf*).

, , ACGIH VLS MPT (particules inhalables) 10 mg/m3.

Contrôles techniques appropriés:

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement. Assurer une ventilation par aspiration ou autre moyen technique pour maintenir les concentrations de vapeur et d'émanations en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail (Occupational Exposure Limits-OELs) indiquées ci-dessus. Utiliser sous une hotte à vapeurs chimiques. Il est recommandé que tous les équipements de contrôle de la poussière, comme les systèmes de ventilation des gaz d'échappement et de transport interne des matières impliquées dans la manipulation de ce produit comportent des évents anti-explosion, un système de suppression d'explosion, ou un environnement faible en oxygène. Veiller à ce que les systèmes de traitement des poussières (conduites d'évacuation, capteurs de poussières, récipients et matériel de traitement) soient conçus de manière à empêcher la pénétration de poussières dans la zone de travail, (c.-à-d., il n'y a pas de fuite provenant de l'équipement).

Protection respiratoire:

Non requis dans des conditions d'utilisation normales. Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié en cas de hautes concentrations. Utiliser un dispositif respiratoire approprié en cas de dégagement d'aérosols et de brume. Pour les déversements accidentels, une protection respiratoire peut s'avérer nécessaire.

Protection de la peau:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/à la préparation utilisée ou manipulée. Sélection du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, de diffusion et de dégradation.

Protection oculaire:

Lunettes de protection à écrans latéraux ou des lunettes de protection.

Mesures générales d'hygiène:

Les mesures de précaution correspondent à celles concernant le maniement de produits chimiques. Keep away from food, beverages and feed sources. Immédiatement enlever tout vêtement sali ou contaminé. Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail. Do not inhale gases/fumes/dust/mist/vapor/aerosols. Éviter le contact avec les

yeux et la peau.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 01.07.2015

Permanganate de potassium, qualité ACS						
Apparence (état physique, couleur):	Cristaux violet-bronze foncé.	Limite d'explosion inférieure: Limite d'explosion supérieure:	Non déterminé Non déterminé			
Odeur :	Inodore	Pression de vapeur à 20 °C:	Non déterminé			
Seuil d'odeur:	Non déterminé	Densité de la vapeur:	Non déterminé			
Valeur pH:	Non déterminé	Densité relative:	2 700 g/cm3			
Point de fusion / congélation:	24 °C	Solubilités:	6,4g/100 ml à 20 °C			
Point d'ébullition / plage d'ébullition:	Non déterminé	Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé			
Point d'éclair (creuset fermé):	Non déterminé	Température d'auto- inflammation:	Non déterminé			
Taux d'évaporation:	Non déterminé	Température de décomposition:	Non déterminé			
Inflammabilité (solide, gazeux):	Non déterminé	Viscosité:	a. Cinématique: Non déterminé b. Dynamique: Non déterminé			
Densité à 20°C:	Non déterminé					
Potassium Permanganate	Molecular Weight: 158.03					
Potassium Permanganate	Specific gravity is 2.700 g/cm³.					

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité: Aucun(e) **Stabilité chimique:**

Aucune décomposition à condition d'être utilisé et entreposé conformément aux spécifications.

Possibilité de réactions dangereuses:

Aucune en cas de traitement normal.

Conditions à éviter:

La production de poussière, les températures supérieures à 150C. Entreposer à l'écart des bases et acides forts.

Matériaux incompatibles:

Bases fortes. Réducteurs, acides forts, formaldehyde, peroxydes, arsénites, sels mercureux, hypophosphites, combustibles organiques, sulfites, bromure, acide hydrochlorique, charbon de bois, iodures, poudres métalliques, éthylène glycol, matières organiques, certains métaux, sels ferreux.

Produits de décomposition dangereux:

Oxydes de carbone (CO, CO2). Oxygène, oxydes de potassium et de manganèse.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Toxicité aiguë: Aucune information additionnelle. **Toxicité chronique**: Aucune information additionnelle.

Corrosion/irritation de la peau: Aucune information additionnelle.

Dommages/irritations oculaires sévères: Aucune information additionnelle.

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 01.07.2015

Permanganate de potassium, qualité ACS

Sensibilisation respiratoire ou de la peau: Aucune information additionnelle.

Cancérogénicité: Aucune information additionnelle.

Mutagénicité cellulaire germinale: Aucune information additionnelle.

Toxicité reproductrice: Aucune information additionnelle.

STOT exposition simple et répétée: Aucune information additionnelle.

Informations toxicologiques supplémentaires:

Aucune information additionnelle.

SECTION 12: Informations écologiques

Écotoxicité

CL50 - Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), 0,3 - 0,6 mg/l - 96,0 h.

CE50 - Daphnia magna (Puce d'eau), 0,084 mg/l - 48 heures,.

Persistance et dégradabilité: Aucune information additionnelle. Potentiel bioaccumulatif: Aucune information additionnelle. Mobilité dans le sol: Aucune information additionnelle.

Autres effets indésirables:

Le manganèse et ses composés ont une toxicité aiguë et chronique modérée pour la vie aquatique.

SECTION 13: Précautions pour l'élimination

Recommandations pour la mise à disposition des déchets.:

Les producteurs de déchets chimiques doivent déterminer si un produit chimique est classé comme déchet dangereux. Product/containers must not be disposed together with household garbage. Ne jamais laisser le produit atteindre des canalisations ou des cours d'eau. Il est de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux réglementions applicables (US 40CFR262.11). Consulter les règlements fédéraux, de l'état ou de la province, et les règlements locaux qui concernent l'élimination appropriée des déchets qui peuvent incorporer une certaine quantité de ce produit. Éliminer conformément aux règlements locaux, provinciaux ou nationaux.

SECTION 14: Informations relatives au transport

US DOT (Département des transports américain)

N° UN:

ADR, ADN, DOT, IMDG, IATA 1490

Exception quantité limitée: Aucun(e)

En vrac:

Quantité à declarer (s'il y a lieu): Aucun(e) Nom d'expédition approprié: Permanganate

de potassium.

Classe de risques: 5 Groupe d'emballage: II.

Polluant maritime (s'il y a lieu): Aucune

information additionnelle.

Commentaires:

Aucun(e)

Non-vrac:

Quantité à declarer (s'il y a lieu): Aucun(e) Nom d'expédition approprié: Permanganate

de potassium.

Classe de risques: 5 Groupe d'emballage: II.

Polluant maritime (s'il y a lieu): Aucune

information additionnelle.

Commentaires:

Aucun(e)

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 01.07.2015

Permanganate de potassium, qualité ACS





SECTION 15: Informations réglementaires

États-Unis (É.-U.)

Section 311/312 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):

Aigu.Réactifs

Section 313 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):

7722-64-7 Permanganate de potassium.

N450 Manganese Compounds.

RCRA (Code de déchets dangereux):

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

TSCA (loi américaine relative au contrôle des substances toxiques) :

Tous les ingrédients sont listés.

CERCLA (Loi sur la responsabilité et l'indemnisation à la suite de dommages causés à l'environnement):

7722-64-7 Permanganate de potassium 100.

Proposition 65 (Californie):

Produits chimiques connus pour causer des cancers:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les femmes:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les hommes:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Produits chimiques connus pour leur toxicité affectant le développement humain:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Canada

Liste intérieure de substances (DSL) :

Tous les ingrédients sont listés.

SECTION 16: Informations supplémentaires

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits contrôlés et la FS contient tous les renseignements requis par les règlements sur les produits contrôlés. Remarque. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail. L'utilisateur doit tenir compte des informations relatives aux risques pour la santé et pour la sécurité dans le présent document et prendre les précautions requises pour un travail individuel pour en instruire les employés et mettre au point des procédures de travail garantissant un environnement de travail sécuritaire. Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Toutefois, comme les conditions de manutention et d'utilisation échappent à notre contrôle, nous ne saurions garantir les résultats et déclinons toute responsabilité pour les dommages causés par l'utilisation de cette matière. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables à cette matière.

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 01.07.2015

Permanganate de potassium, qualité ACS

NFPA: 2-0-3 **HMIS**: 2-0-3

SGH texte complet des énoncés: Aucun(e)

Abréviations et acronymes:

IMDG	Code maritime interna	ational pour	les marchandises	dangereuses.

PNEC. Concentrations estimées sans effet (REACH).

CFR Code des règlements fédéraux (É.-U.)

SARA Loi portant sur la modification et la reconduction du Fonds spécial pour l'environnement (É.-U.).

RCRA. Loi sur la conservation et la remise en état des ressources (E-U).

TSCA. Loi américaine sur les substances toxiques (É.-U.)

NPRI Inventaire national des rejets de polluants (Canada).

DOT US Department of Transportation.

IATA Association internationale du transport aérien.

GHS Système global harmonisé de classification et étiquetage de produits chimiques.

ACGIH Colloque américain des hygiénistes industriels gouvernementaux

CAS Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society).

NFPA National Fire Protection Association (Agence américaine de protection contre les incendies) (É.-U.).

HMIS Système d'identification des matières dangereuses (É.-U.).

WHMIS Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) (Canada).

DNEL Dérivé, niveau sans effet (REACH).